CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 798 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

- D'assujettir la délivrance d'un permis ou d'un certificat à la conclusion d'une entente, entre un promoteur et la Ville, sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;
- De prévoir des mécanismes souples, rapides et efficaces, afin de permettre le développement de la Ville de Louiseville en harmonie avec les principes énoncés dans les règlements d'urbanisme, dans le respect de la capacité financière des contribuables et selon des exigences techniques qui permettront d'assurer la qualité et la pérennité des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux.

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 mai 2026, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le projet de règlement cité ci-haut.

Ce projet concerne tout le territoire de la Ville de Louiseville. Ledit projet de règlement numéro 798 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **mardi 2 juin 2026 à 18h30**, à l'hôtel de ville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le directeur général accompagné du maire ou d'un membre du conseil, expliqueront le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville situé au 105, avenue Saint-Laurent, Louiseville, soit du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 (sauf les jours fériés).

Donné à Louiseville
Ce 20e jour du mois de mai 2026

Maude-Andrée Pelletier
Greffière